

Note n° 141 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 25 mai 2026

La réunion du CA de l'UNIRS les 4 et 5 mai

Le Conseil d'Administration de l'UNIRS, réuni sur deux jours, a débattu avec des intervenants extérieurs :

- **Le dérèglement climatique, ses conséquences sur la santé des séniors et les luttes à amplifier** : avec Julien Troccaz, de SUD-Rail, qui participe à l'AES (Alliance Écologique et Sociale) et à la commission Écologie de Solidaires, ainsi que Patrick Farbiaz, militant de l'UDIRS 75 et membre de la commission Écologie de Solidaires.
- **La lutte contre l'extrême-droite**, avec Laurent Mauduit, journaliste (notamment à Libération puis au Monde) et cofondateur de Médiapart, et avec Aude Grémy-Domingo, de Sud éducation, qui fait partie de la commission de Solidaires, Riposte Syndicale contre l'extrême droite, qui participe à Visa (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes).

Cette note et les prochaines reprendront l'essentiel des interventions et des débats. Dans celle-ci, nous commençons par l'intervention de Laurent Mauduit.

Le compte-rendu complet de cette réunion est sur le site de Solidaires, cliquer [ici](#).

Le CA a discuté aussi de plusieurs sujets d'actualité :

- **Déferlement de mesures antisociales et outrageantes pour la classe ouvrière** : guerre aux pauvres avec une loi sur la fraude sociale et fiscale pour récupérer 1,5 milliard d'euros ; projet de suppression du 1^{er} mai férié payé ; augmentation de 15 % du coût de l'aide à domicile pour les personnes de 70 à 80 ans ; les personnes âgées et les plus malades sont les premières victimes de la baisse du remboursement des soins.
- **Pourquoi le niveau de vie des ménages de retraités est équivalent à celui des actifs, alors que leur pension brute ne représente que 54 % du revenu brut d'activité ?** Ce niveau de vie est souvent mis en avant par celles et ceux qui demandent des « efforts » aux retraités. Pour faire face à cette offensive, nous détaillons comment, d'une pension très faible par rapport aux revenus salariaux, les statistiques montrent un niveau de vie comparable (et non supérieur comme le prétendent certains commentateurs malhonnêtes).
- **L'Écologie, le climat, la planète** : la suppression de l'Institut National de la Consommation (INC) et l'arrêt de sa publication : 60 millions de consommateurs ; la loi d'Urgence Agricole, notamment sur le stockage des eaux pour l'agriculture et la protection des zones humides ; la loi de simplification économique qui prévoit l'allègement du code minier, la suppression des Zones à faibles Émissions de CO2, la remise en cause de la loi sur la non-artificialisation des terres.

Trésorerie

La trésorière a relancé les structures, ce qui a fait rentrer des cotisations. Nous arrivons à 244 adhérent-es dans les départements (au lieu de 309 en 2025) et 6 414 dans les structures nationales (au lieu de 6460), soit un total de 6 658 (au lieu de 6769). Des départements nouveaux ont adhéré.

Des personnes isolées, non-adhérent.e.s à une structure nationale, demandent à adhérer directement à l'UNIRS nationale, lorsque les départements refusent leur adhésion. Le CA décide un forfait de 25 € pour quelques personnes qui devraient rejoindre à terme une équipe départementale.

Les associations et les retraités

De nombreuses associations vivent grâce au bénévolat des retraités-es.

Les associations ont des difficultés, le collectif des associations citoyennes a manifesté le 11 octobre 2025 contre la réduction des subventions et des emplois, contre l'engagement républicain qui pousse à la marchandisation des activités, met en concurrence et oblige de chercher des subventions, ce qui va vers une professionnalisation.

Des associations assurent des rôles normalement dévolus à des services publics, désormais défaillants. Elles s'appuient sur des bénévoles dont des retraités-es. Elles sont toutes utiles, ne font pas de bénéfice (loi 1901), jouent un rôle démocratique.

La résistance des associations se développe, elle s'appuie sur des chercheurs. La répression s'abat sur certaines associations. Les radios libres ont senti passer le vent du boulet des économies financières. La possibilité d'embaucher à coût réduit est remise en cause. Parmi les critères de l'engagement républicain, le respect de la loi pourrait mettre en cause les associations les plus radicales.

Le rapport du HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge) détaille l'ampleur du bénévolat : les plus de 75 ans participent activement, même si une baisse commence à se faire sentir. L'évolution de la société limite les possibilités de bénévolat. Le bénévolat participe à l'aide à domicile, rompt l'isolement.

La lutte contre l'extrême-droite : intervention de Laurent Mauduit

L'histoire nous enseigne que jamais l'extrême droite n'a accédé au pouvoir dans le monde sans l'aide, sans le soutien, sans le financement des milieux d'affaires. Le plus caricatural est l'Allemagne de 1933 : Göring, le bras droit de Hitler, convoque à dîner tous les grands patrons, qui sortent le carnet de chèques. Actuellement en France, nous sommes dans ce moment de bascule historique où la jonction entre les milieux d'affaires et l'extrême droite est en train de se faire.

Le patronat a évolué vers l'extrême-droite. En 2017, son candidat Fillon, le plus dur, le plus pour une politique d'austérité, a été éliminé. Il se tourne vers un candidat ultra libéral, Emmanuel Macron, jugé irresponsable après la dissolution. Il reste Bardella, de plus en plus pro-business et pro-patron. Un mouvement de rapprochement existe des deux côtés, et chacun a besoin de l'autre. Lors des législatives de 2024, le patronat français a cessé de parler du « barrage républicain », n'a pas donné de consigne de vote (comme Chirac contre Le Pen), n'a pas parlé de parti raciste, xénophobe, inégalitaire, ne s'est plus opposé au programme du RN pour des questions de « valeurs ». Le Medef, au soir du premier tour, précise que le programme de la gauche est beaucoup plus dangereux que celui de l'extrême droite. Cela fait penser aux années 30 : attention, le vrai danger c'est la gauche. Le RN, on peut s'accommoder avec lui, l'orienter dans le bon sens.

Il existe trois types de patrons :

Les patrons fachos, qui acquièrent des journaux à l'origine indépendants (Le Monde, Libération), des entreprises de médias, comme Vincent Bolloré qui a pris le contrôle de Vivendi en 2014, avec Canal et iTélé/CNews, où il censure, nomme des directeurs de rédaction d'extrême-droite, résiste à la longue grève de iTélé et sauve Canal+ grâce au soutien du président de l'époque, François Hollande. Bolloré achète aussi le groupe Lagardère qui comprend : JDD, Europe 1 et Paris Match, mais aussi des maisons d'édition (Grasset, Fayard) qu'il met au pas. La puissance publique n'applique pas les règles anti-concentration, et le gendarme de l'audiovisuel, l'ARCOM (Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle) n'intervient pas contre les outrances racistes de CNews.

Pierre-Edouard Sterin, le grand patron libertarien, met 150 millions d'euros au service de la victoire de l'extrême droite et de l'alliance RN-Ciotti, il finance des formations d'élus. D'autres groupes très puissants facilitent la montée de l'extrême-droite : Bouygues, Dassault.

Le capitalisme néolibéral, en crise depuis les années 2008/2010, ne permet plus assez d'accumulation de capital, de profits. Dans le monde, certains grands patrons rêvent d'un capitalisme dérégulé, sans règles insupportables contre la fracturation hydraulique, etc., avec de la crypto-monnaies dérégulée, etc.

À l'inverse, la conception française de la liberté des droits de l'homme bride les abus de la liberté. La liberté de la presse passe par la condamnation des propos racistes, antisémites, injurieux, diffamants. Le capitalisme libertarien rêve de liberté sans aucune règle, incompatible avec les démocraties. C'est la dérégulation au Brésil de Bolsonaro, dans l'Argentine de Milei, aux États-Unis dans la tech californienne. Ce nouveau capitalisme fascine les plus grands patrons français, Bernard Arnault, ami avec Trump, approuve la destruction de tous les services publics américains par Musk et souhaite que la France fasse de même, sabre l'administration et les services publics.

Les patrons aux mêmes convictions, mais sans les afficher. Notamment le plus riche, Bernard Arnault, montre ses sympathies à l'égard des patrons fachos, dont Bolloré. Une sorte de libération se fait, cette connivence se propage.

Le reste du patronat s'accommode à l'idée qu'il va falloir gouverner et gérer les affaires avec un pouvoir à majorité RN.

Rencontrer le RN, c'est visible, public, assumé. En Allemagne, en revanche, les 30 plus grands noms de l'industrie et de la finance ont publié un communiqué « Debout pour nos valeurs » contre le parti d'extrême droite AFD.

Conclusion : l'histoire montre que le fascisme n'est pas la réponse de la bourgeoisie face à une montée révolutionnaire, à un mouvement social, mais est une réponse à un problème interne au capitalisme, le plus souvent quand ses marges de profit deviennent insuffisantes. Le capitalisme pousse à l'émergence d'un pouvoir autoritaire, comme le capitalisme libertarien. Le combat contre l'extrême-droite n'est pas seulement un combat pour les libertés démocratiques, c'est aussi une réflexion pour une sortie du capitalisme.

Comme dans les années 30, les milliardaires contrôlent toute la presse, l'extrême-centre totalement discrédité cherche à se maintenir au pouvoir, il fait appel à une personne perçue comme un bouffon en pensant toujours tirer les ficelles et rester au pouvoir. En Allemagne, il nomme chancelier Hitler et l'histoire nous dit que le bouffon a pris le pouvoir. Hitler est porté au pouvoir par l'extrême centre, il ne prend pas le pouvoir, on le lui donne et la gauche ne réagit pas, il n'y a pas d'appel à la mobilisation.

Seuls les mouvements syndical et social sont totalement irréprochables et mènent le combat contre l'extrême droite avec énergie. C'est la réaction citoyenne qui permettra la victoire contre l'extrême droite, mais encore faut-il que les dirigeants des gauches agissent pour un front commun antifasciste et antiraciste.



Évolution des remboursements de frais de santé complémentaires

En 2025, les remboursements ont augmenté de 4,9 % par rapport à l'année 2024 (+ 4,5 % en 2023, + 5,3 % en 2024). Cette évolution concerne toutes les familles d'actes, et plus fortement, entre 6 et 8 %, l'hospitalisation (augmentation des tarifs), les consultations et visites (hausse du remboursement par acte), la médecine courante et la pharmacie (mise sur le marché de médicaments innovants et coûteux, extension de vaccinations). Elle s'explique par l'innovation médicale, l'augmentation de l'âge moyen des bénéficiaires, les désengagements de la Sécurité sociale et les revalorisations de salaire à la suite des renégociations de conventions médicales.

Ces augmentations continueront leurs effets en 2026 : 100% santé pour les fauteuils roulants, augmentation de remboursement de spécialistes, des kinésithérapeutes, du forfait médecin traitant, ... L'augmentation de 2026 pourrait atteindre +5,1%.

L'augmentation de 3,8% par an entre 2018 et 2025 s'accélère à 5,1% entre 2023 et 2026.

Cette évolution est utilisée par les pouvoirs publics pour augmenter le reste à charge (par exemple le forfait journalier à l'hôpital qui passe de 20 à 23 €), restreindre l'accès aux soins, diminuer le rôle de la Sécu (et son coût) au profit des complémentaires santé qui augmentent leurs tarifs sur le dos des patients.

Une certitude : la mobilisation s'impose pour défendre et même conserver nos droits à la santé.

Le Sénat rabote encore plus la loi « fin de vie »

Après plusieurs reports, l'examen de la loi est revenu entre les mains du Sénat. Le projet de loi a été divisé en deux. La proposition de loi sur l'accès de toutes à l'accompagnement et aux soins palliatifs devrait être adoptée, mais ce n'est pas aussi simple pour la partie de loi sur le droit à l'Aide à mourir : le premier texte adopté par l'Assemblée nationale était insuffisant, mais comportait quelques avancées. C'est pire aujourd'hui, le texte n°587, modifié par la commission des Affaires sociales du Sénat et présenté au Sénat, représente une forte régression, demandée par les lobbys pro-vie et anti-validiste. Le texte est vidé de toute substance, il se contente de toiletter la loi existante, dite Claeys Leonetti. La commission reprend les pires arguments des groupes de pression réactionnaires. L'appel à la « responsabilité » du 5 mai du collectif « Démocratie, Éthique et Solidarités » a été entendu : 700 amendements ont été déposés dont 450 pour le seul groupe LR au Sénat.

Le Sénat a voté une « assistance médicale à mourir » réservée aux malades dont les jours étaient comptés « à court terme », soit de quelques jours seulement. C'est pire que l'article voté à l'Assemblée qui accorde le droit à mourir à une personne incurable dont la mort n'est pas considérée comme imminente.

Mais une majorité du Sénat a voté contre l'ensemble du texte, en regroupant celles et ceux qui pensent que le texte va trop ou pas assez loin. C'est reparti pour un, ou plutôt deux tours. Une commission mixte paritaire (CMP) de l'Assemblée et du Sénat va acter le désaccord entre les deux chambres. Le texte voté par les députés en février sera renvoyé pour une troisième lecture à l'Assemblée, puis au Sénat, certainement fin juin. Il est probable que le même désaccord subsiste, les députés seront conviés à une quatrième et dernière lecture qui, elle, sera définitive.

Dans le projet de loi adopté à l'Assemblée, faire valoir un droit à mourir représente un parcours du combattant avec des conditions cumulatives très strictes : personnes majeures, atteintes d'une affection grave et incurable, en phase avancée ou terminale, souffrant de douleurs physiques ou psychiques insupportables jugées réfractaires aux traitements, capables d'exprimer une volonté libre et éclairée... **Mais des associations anti-validistes expriment de très fortes réticences au droit à mourir,** elles craignent que la mise à mort soit un moyen d'économiser sur les dépenses de santé des personnes invalides, d'autant plus que 20 % des départements ne disposent pas de soins palliatifs. Elles font remarquer que le RN aux portes du pouvoir est eugéniste et n'a pas de programme sur le handicap...

350 000 personnes entre 70 et 80 ans vont payer plus cher leur aide à domicile.

Pour l'emploi d'une aide à domicile pour le ménage, les courses, la préparation des repas ou encore l'accompagnement, les plus de 70 ans ne payaient que 10,62 euros, ils vont maintenant déboursier 12,21 euros jusqu'à 80 ans, soit une hausse de 15 %.

Par un décret de début avril, le gouvernement a repoussé de 70 à 80 ans l'âge ouvrant droit à une exonération de cotisations patronales. Certes, nous nous opposons aux exonérations de cotisations, mais le décret va augmenter le reste à charge de retraité·es.

Cette mesure ne concerne pas les personnes ayant besoin d'aide à cause d'une perte d'autonomie ou d'un handicap, les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la Prestation de compensation du handicap (PCH), les titulaires d'une carte d'invalidité, les personnes reconnues avec un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou encore les parents d'un enfant handicapé.

Pour justifier cette régression, le ministre des Comptes publics prétend qu'elle ne fait qu'actualiser l'âge dans « l'objectif de soutien aux personnes réellement en perte d'autonomie », âge qui n'avait pas évolué depuis 1987. Le ministre ne sait pas compter, il estime cette évolution à 10 ans, alors que l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans n'a augmenté que de 2 ans depuis 2008, année de statistiques fiables. Au même rythme, cette évolution serait inférieure à 5 ans depuis 1987, soit la moitié des affirmations du ministre. Autre explication : piquer encore de l'argent, 100 millions d'euros, dans les poches des retraité·es...

La place des proches aidants

Une étude publiée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et par l'Institut des politiques publiques (IPP) porte sur la situation des proches aidants ou aidants informels, ces personnes qui apportent régulièrement une aide non professionnelle aux personnes en situation de handicap, de perte d'autonomie ou de maladie chronique. Elles étaient 7,1 millions en 2022, soit 11% de la population, pour 5 millions de personnes accompagnées résidant en logement ordinaire.

Soignants et travailleurs sociaux manquent, les aidants compensent, jouent un rôle essentiel pour une population vieillissante et les soutiens se multiplient pour les maintenir en place : solutions de répit et nouveaux droits sociaux.

Cette étude montre que les proches aidants sont plus souvent des aidantes (58%), pour un âge moyen de 53 ans, et 58% d'entre eux travaillent, sont en recherche d'emploi ou étudiants. L'accompagnement d'un parent est le plus fréquent (35%), suivi du conjoint (24%) et de l'enfant (19%). La plupart des aidants apportent un soutien moral (95%) et une aide à la vie quotidienne (83%). L'aide financière et matérielle concerne 42% des répondants. Trois personnes sur dix assument seules leur rôle d'aidant. Cela concerne six personnes sur dix lorsque l'aide est apportée au conjoint.

Épargne privée pour les retraité·es ?

Développer les pensions privées, c'est la solution de la Commission européenne au vieillissement démographique qui augmente les dépenses de retraite.

Bruxelles propose l'affiliation automatique aux régimes complémentaires. Les travailleurs seraient inscrits d'office, avec possibilité de se désengager, comme au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande, et bientôt en Irlande (2026). En complément, elle propose d'aider les fonds de pension à atteindre une taille critique pour réduire les coûts, diversifier et « délivrer des rendements plus élevés sur l'épargne des citoyens », en simplifiant les procédures transfrontalières et les règles de transfert.

Elle veut relancer le PEPP (produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle), censé être portable d'un pays à l'autre, qui n'a jamais décollé car peu attractif. La réforme impose aux États d'offrir un traitement fiscal qui élimine la distorsion de concurrence qui pénalisait le PEPP.

La Commission tente de rassurer : « Nous renforçons les pensions complémentaires pour compléter, non remplacer, les pensions publiques ». Ces propositions entament leur parcours au Parlement et au Conseil.

Creusement des inégalités

Une étude de l'Institut national des statistiques et des études économiques (Insee) montre la forte hausse des inégalités en 2023 et l'explique par trois causes : la baisse (-1 %) du niveau de vie des 10 % ménages les plus modestes, la faible augmentation / stagnation (+0,9 %) du niveau de vie médian, la nette progression (+2,1 %) des revenus des 10 % les plus riches.

Les inégalités augmentent, et cela freine l'activité économique car les petits salaires consomment moins, tandis que le surplus de revenus financiers est conservé sous forme d'épargne, ce qui n'alimente pas la consommation.